



LES AVANCEES DU MECANISME REDD+ EN CÔTE D'IVOIRE DE 2015 à 2018

Mai 2018

Auteurs : Alloua Koffi^a; Eric Konan^b; Soulemame Traoré^b; Elie Kouman^b; Mathieu Gongbèi^c; Marie EBROTTIE^{abc}; David Solano^{abc}; Hemman Kouakou^{abc}

INTRODUCTION

Au lendemain de son indépendance, la Côte d'Ivoire a fait le choix stratégique de baser son développement économique sur l'agriculture et l'exploitation forestière conforté en cela par un environnement naturel favorable.

Malgré la bonne croissance économique enregistrée depuis lors, le pays reste confronté à des défis importants relevés suite à l'analyse diagnostique du deuxième Plan National de Développement (PND) 2016-2020.

L'un de ces défis porte sur la lutte contre la déforestation et la dégradation du couvert forestier. Selon les dernières études réalisées¹, la couverture forestière ivoirienne est passée de 7,8 millions d'hectares en 1986 à environ 3,4 millions d'hectares en 2015, soit une perte de 400 mille hectares par an.

Dans l'optique d'inverser cette tendance de déforestation et de dégradation des forêts et de contribuer à la lutte mondiale contre les changements climatiques, la Côte d'Ivoire s'est engagée depuis 2011 dans le mécanisme REDD+. Plusieurs bailleurs de fonds accompagnent le pays dans la mise en œuvre de ce processus² à savoir, la Banque mondiale à travers le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), le Programme Collaboratif des Nations Unies pour la REDD+ (ONU-REDD : constitué par la FAO,

ONU-Environnement et le PNUD), l'Agence Française de Développement à travers le Contrat de Développement et de Désendettement (C2D) et la facilité REDD+ de l'Union Européenne (EFI).

Cet engagement s'est réaffirmé au plus haut sommet de l'Etat par la prise du Décret n°2012-1049 du 24 octobre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale REDD+. Les actions engagées ont permis d'enregistrer plusieurs acquis au cours de la phase de préparation de la REDD+ (2015-2018) notamment l'adoption par le Gouvernement de la Stratégie Nationale REDD+ (SN-REDD+) avec son cadre d'actions qui permettra à la Côte d'Ivoire de restaurer 20% de son couvert forestier à l'horizon 2030. Les autres acquis de cette phase préparatoire sont la soumission du niveau d'émission de référence pour les forêts à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en janvier 2017, le Système National pour la Surveillance des Forêts (SNSF) déjà fonctionnel, le document cadre de mise en œuvre d'un Système d'Information sur les garanties ou Sauvegardes (SIS) en cours de validation ainsi que le cadre national d'investissement en cours de finalisation.

Ce document d'informations présente les avancées de la Côte d'Ivoire en matière de REDD+, l'approche et les leçons apprises au cours de la phase de préparation au processus REDD+ ainsi que les perspectives pour la mise en œuvre de la phase d'investissement.

¹ Source : FAO-SEP-REDD+, "Données forestières de base pour la REDD+ en Côte d'Ivoire"

² Mécanisme REDD+

^aIntroduction - Stratégie nationale REDD+

^bNiveau de référence - Système de surveillance des forêts,

^cLe système d'information sur les sauvegardes



LA STRATEGIE NATIONALE REDD+, UN DOCUMENT D'ORIENTATION POUR RÉDUIRE LA DÉFORESTATION ET LA DÉGRADATION DES FORÊTS EN CÔTE D'IVOIRE

La Stratégie Nationale (SN-REDD+) est l'un des quatre piliers indispensables à la mise en œuvre du mécanisme REDD+. Cette stratégie décrit les actions et la démarche prévues par le pays pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et augmenter ses stocks de carbone forestiers.

L'un des grands défis de la REDD+ en Côte d'Ivoire est de créer une synergie d'action entre les différents secteurs concernés par les ressources forestières : **Agriculture, Mines, Énergie, Infrastructures, et Foresterie.**

Dans ce contexte, comment concilier réduction de la pauvreté, développement économique et préservation des derniers massifs forestiers à travers une approche intégrée pour une transition vers une économie verte ?

La Stratégie Nationale REDD+ est un outil de planification qui vise à adresser les principaux facteurs directs et indirects de la déforestation et lever les barrières qui ont entravé la mise en œuvre efficace et réussie des politiques et stratégies forestières passées. *Elle ambitionne de réduire de manière drastique la déforestation et la dégradation des forêts (en 2030, de 80% par rapport au niveau de 2015) et de reconstituer progressivement le couvert forestier pour atteindre 20% du territoire en 2030 (à travers 5 millions d'hectares de reboisement en 2030).* En outre, elle constitue le cadre de convergence des objectifs des politiques sectorielles et devrait contribuer à mieux orienter les interventions.

Cette stratégie, qui est parfaitement alignée sur les exigences internationales définies par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques a été élaborée avec l'appui du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (dont l'agence d'exécution est la Banque mondiale) et le programme ONU-REDD. Elle est le fruit d'une riche collaboration entre les secteurs public et privé, les organisations coutumières et de la société civile.

Avec une vision systémique et inclusive, cette stratégie engage l'ensemble du pays dans une démarche transformationnelle à travers une approche intégrée qui associe développement économique, conservation des ressources naturelles et bien-être social notamment des populations locales qui dépendent directement des ressources forestières. Elle a été adoptée officiellement le 03 novembre 2017 par le Gouvernement après la validation au niveau de la Commission Nationale REDD+.

Une déclinaison opérationnelle de cette stratégie a été faite à travers son Cadre National d'Investissement (CNI) en cours de finalisation qui met en exergue entre autres, les bénéfices et co-bénéfices issus de sa mise en œuvre, l'intérêt financier et économique pour le pays et le groupe de programmes d'actions transversaux qui vont être la base de sa mise en œuvre pour les cinq prochaines années.

● Une démarche inclusive et participative

L'élaboration de la stratégie nationale REDD+ s'est effectuée sur la base de consultations régionales et nationales. Ces consultations ont enregistré la participation des différentes parties prenantes notamment les communautés locales, les autorités traditionnelles, les élus locaux, la société civile et les représentants de jeunes et femmes pour la prise en compte de leurs avis. Ces différents acteurs ont été répartis en plusieurs groupes thématiques sur la base des options préliminaires de la stratégie nationale.

● Options stratégiques REDD+

Pour atteindre les objectifs définis, huit (8) options stratégiques, cinq (5) sectorielles et trois (3) transversales ont été identifiées sur la base de l'analyse des moteurs de la déforestation. Il s'agit de :

- 1 | Agriculture zéro déforestation en partenariat public-privé ;
- 2 | Stratégie énergie domestique durable avec valorisation de la biomasse agricole ;
- 3 | Gestion durable des forêts et conservation des aires protégées ;
- 4 | Boisement/reboisement, restauration des forêts et des terres dégradées ;
- 5 | Exploitation minière respectueuse de l'environnement ;
- 6 | Système d'incitation de type paiement pour services environnementaux (PSE) ;
- 7 | Aménagement du territoire et sécurisation foncière ;
- 8 | Planification nationale et réformes structurelles pour la transition vers une économie verte.

La transition vers une agriculture zéro-déforestation en Côte d'Ivoire constitue l'une des options stratégiques centrales de la stratégie nationale REDD+. Elle est basée sur un partenariat Public-Privé entre les agro-industriels des chaînes de valeurs (cacao, hévéa, palmier à huile, etc.) et le secteur public et vise à positionner la Côte d'Ivoire pour un accès préférentiel aux débouchés commerciaux pour les produits sans déforestation.

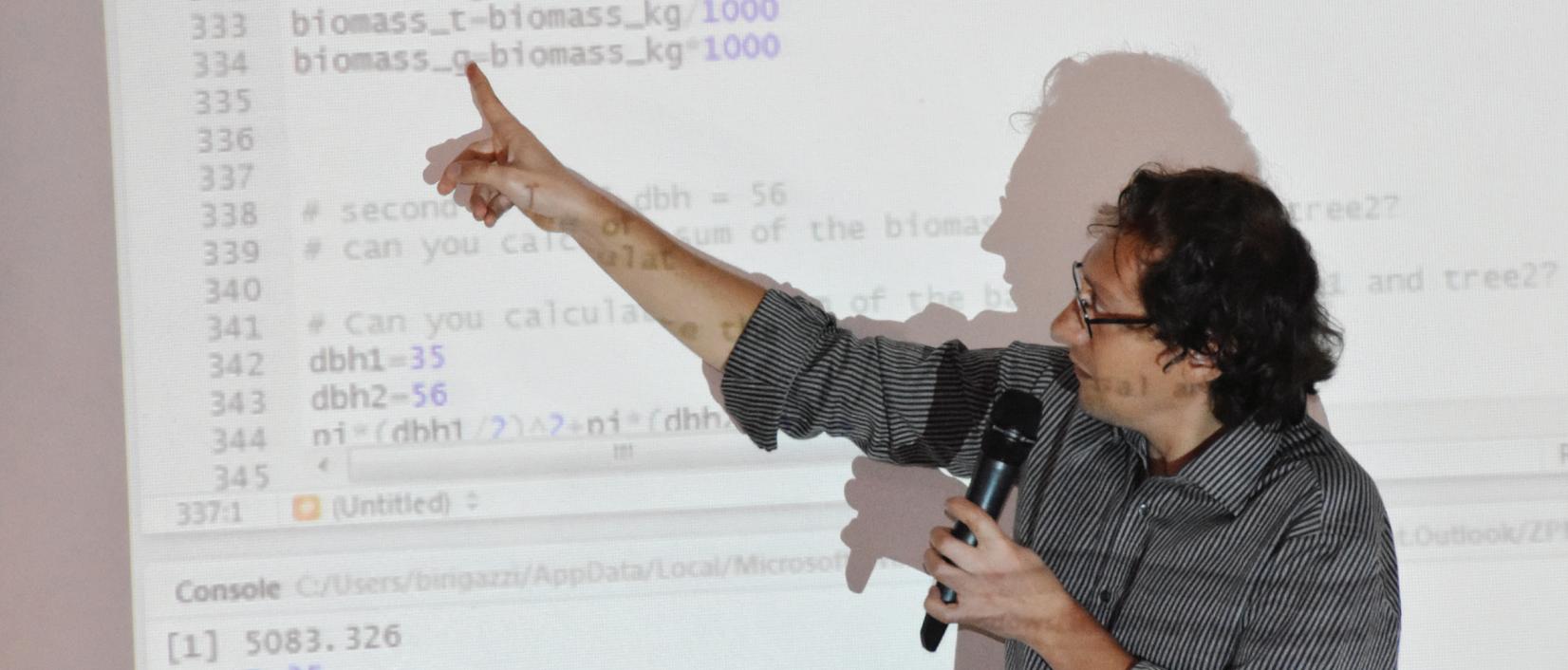


La stratégie nationale REDD+ est articulée autour de huit (8) axes stratégiques dont **L'Agriculture Zéro Déforestation**

● Leçons apprises

L'approche utilisée pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ a permis de susciter davantage l'intérêt et l'implication active des parties prenantes nationales, notamment les communautés locales, pour le mécanisme REDD+.

Le dialogue inclusif avec les membres de la plateforme de la société civile (Observatoire Ivoirien pour la gestion durable des ressources naturelles - OI REN) a permis d'aplanir les divergences de vision et d'opinion. Ceci a aussi permis d'aboutir à la formalisation de ladite plateforme. L'OI-REN a compris l'importance de son rôle et la nécessité de prendre toute sa place dans le dialogue de politique sur les questions forestières en Côte d'Ivoire. Elle a même financé sur fonds propre, son Assemblée Générale au cours de laquelle la décision de formalisation de la plateforme a été prise.



LA CÔTE D'IVOIRE ÉTABLIT SON NIVEAU DE RÉFÉRENCE POUR LES FORÊTS

Les pays engagés dans le mécanisme REDD+ doivent démontrer de manière transparente et fiable leur performance dans la mise en œuvre des activités REDD+t. Il est donc nécessaire de disposer d'une situation de référence et d'indicateurs permettant d'évaluer les émissions/absorptions de gaz à effet de serre (GES) durant la mise en œuvre du mécanisme REDD+ relativement au début des activités.

La Côte d'Ivoire a élaboré son niveau d'émissions de référence pour les forêts / niveau de référence pour les forêts (NERF/NRF).

Ce NERF/NRF national a quantifié une estimation annuelle d'émission de GES de 41 millions tCO₂eq en 2000–2015. Ce calcul a été établi en prenant en considération les éléments suivants :

- les données sur les activités de déforestation et d'accroissement de stocks de carbone propres à la Côte d'Ivoire ;
- les réservoirs suivants : la biomasse aérienne et souterraine et les bois morts (données pays) et la litière (données par défaut du Groupe des Experts Inter gouvernemental pour l'Evolution du Climat (GIEC)) ;
- un seul gaz à effet de serre : le gaz carbonique (CO₂).

Le processus d'élaboration a suivi plusieurs étapes :

- un état des lieux des données disponibles et mobilisables ;
- une étude des moteurs quantitative et qualitative des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts de 1986 à 2015 ;
- un inventaire de la biomasse forestière en 2017;

■ des consultations pour l'élaboration de la méthodologie à partir des données disponibles : il en résultait que la moyenne historique est l'approche utilisée ;

■ et l'élaboration du document en tant que tel, qui a été validé au niveau national.

La première version du NERF/NRF validée au niveau national a été soumise en janvier 2017 à l'évaluation technique des experts de la CCNUCC. Une nouvelle version prenant en considération les commentaires de l'évaluation technique est disponible depuis novembre 2017⁴.

Toute mesure future doit se rapporter à ce niveau de référence pour l'évaluation de l'évolution des émissions de GES.

● Une forte implication des structures nationales

Démarrant en octobre 2016 sous la supervision et la coordination du Secrétariat Exécutif Permanent de la REDD+ (SEP-REDD+), l'élaboration du NERF a vu la participation active de plusieurs parties prenantes

³ Décisions 4/CP.15, 1/CP.16, 12/CP.17, 13/CP.19 relatives de la CCNUCC

⁴ http://redd.unfccc.int/files/rci_nrf_ccnucc_2017.10.15.pdf

dont les centres de cartographie et de télédétection, les structures techniques des Ministère des Eaux et forêts et Ministère de l'Environnement, les centres de recherches ainsi que les autres structures nationales productrices de données/statistiques d'occupation du sol et de données d'inventaire forestier.

De plus, avec l'appui technique de la FAO, les capacités techniques des experts nationaux en charge des inventaires de gaz à effet de serre du secteur Agriculture, Foresterie et Autres Terres (AFAT) ont pu être renforcées.

● Perspectives

Afin d'améliorer les estimations futures des émissions de GES, la Côte d'Ivoire prévoit non seulement d'approfondir les analyses déjà entreprises afin de prendre en compte toutes les activités REDD+, notamment la dégradation forestière, la conservation des stocks de carbone forestier et la gestion durable des forêts, mais aussi d'intégrer tous les réservoirs dans les calculs du niveau de référence et les autres GES émis par les feux de végétation (CH₄ et le N₂O).



MISE EN PLACE ET OPÉRATIONNALISATION DU SYSTÈME NATIONAL DE SURVEILLANCE DES FORÊTS (SNSF) EN CÔTE D'IVOIRE

Le SNSF permet de surveiller, mesurer et vérifier les émissions et les séquestrations de carbone forestier, conformément aux exigences du mécanisme international de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre Issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+).

Afin de suivre les résultats de la mise en œuvre des politiques et mesures développées dans la une stratégie REDD+, un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) a été mis en place par la Côte d'Ivoire pour la production de données historiques, actuelles et des prévisions futures sur la dynamique forestières. Ce SNSF, selon les recommandations de la de la CCNUCCs⁵ assure entre autres, les fonctions de surveillance, de mesure, de notification et de vérification (MNV). Il permet également d'évaluer l'évolution du niveau d'émission / absorption de gaz à effet de serre, en vue de leur comparaison avec les données du niveau de référence pour les forêts.

● Les étapes pour la mise en place du SNSF en Côte d'Ivoire

Le SNSF repose sur quatre (4) piliers : **le Système de Surveillance Spatiale des Terres par Satellite (SSTS), l'inventaire forestier, l'inventaire de gaz à effet de serre et la Surveillance**. Le SSTS a pour rôle de produire des informations cartographiques sur la dynamique de la couverture forestière et les statistiques associées. L'inventaire forestier a pour rôle de produire des données sur les ressources forestières et de produire les facteurs d'émissions (stock de carbone forestier). L'inventaire de gaz à effet de serre permet d'estimer les émissions à l'échelle locale, régionale et nationale. Enfin, la surveillance permet de suivre en temps quasi-réel, l'évolution des forêts (système d'alerte précoce) tant au niveau national qu'au niveau local, avec l'implication des communautés.



Ont été impliqués dans l'élaboration, la mise en place et l'opérationnalisation du SNSF, en appui à la Cellule S&MNV de SEP-REDD+, la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), le Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement (BNETD), le programme national changement climatique, la plateforme de la Société civile et des communautés riveraines des forêts. Pour pouvoir y parvenir, ces structures et parties prenantes ont bénéficié de renforcement de capacités humaines, techniques et matérielles fournis par le programme ONU REDD et l'AFD.

1ère étape : communication, partage d'information, renforcement de capacité

La première étape a été d'informer les parties prenantes sur la nécessité de mettre en place le SNSF et de les former sur le processus et les besoins pour la construction du système .

2ème étape : élaboration du plan d'action SNSF 2016-2020

Ce document décrit les besoins en information, les méthodologies utilisées et les arrangements institutionnels pour la gestion du SNSF.

3ème étapes : production et harmonisation des données

Il s'agissait surtout de produire les données nécessaires pour la surveillance des forêts et pour le MNV (Mesure, Notification, Vérification).

Plusieurs données étant disponibles mais éparpillées au niveau national dans différentes institutions, des protocoles d'accord pour le partage et l'utilisation des données ont été signés pour leur usage dans le SNSF et le NERF/NRF

Afin d'assurer l'interopérabilité entre les données, un processus d'harmonisation des cartes produites et à produire a été réalisé avec l'appui technique et financier de la FAO. Le pays dispose actuellement d'une légende nationale harmonisée pour la cartographie de l'occupation du sol.

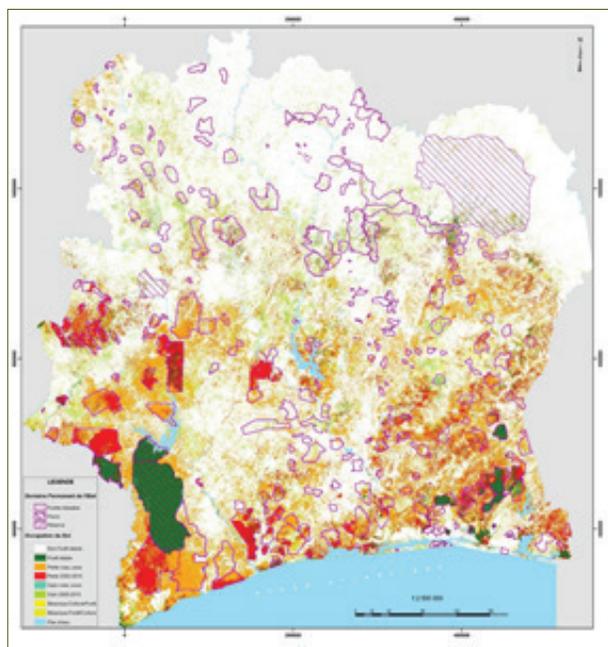
● Les résultats obtenus depuis la mise en œuvre du SNSF en CI

Les activités du SNSF ont permis à la Côte d'Ivoire de disposer de méthodologies pour :

- la détection, la cartographie et l'estimation des changements dans la couverture forestière ;
- le suivi de l'occupation du sol dans les hotspots de déforestation et de dégradation des forêts ;
- le suivi des forêts à haut stock de carbone ;
- l'inventaire forestier ;
- et l'estimation des facteurs d'émissions/absorptions des gaz à effet de serre.

Actuellement, la Côte d'Ivoire dispose :

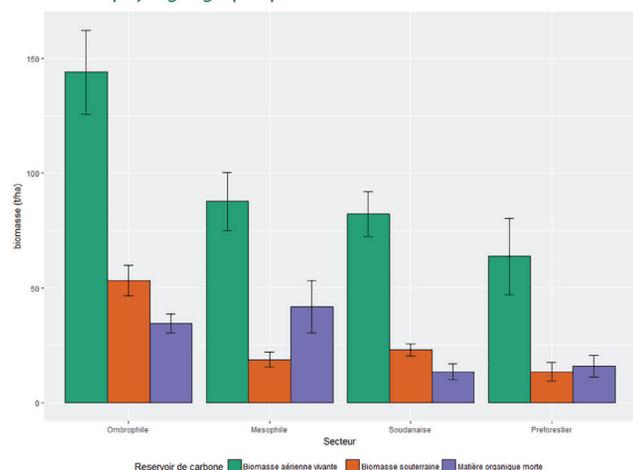
- de cartes sur la dynamique forestière entre 1986 et 2015 ;



cartes sur la dynamique forestière entre 1986 et 2015

- d'un géoportail de surveillance spatiale des terres pour le partage des informations sur les forêts (www.geoportailsst.com);
- de statistiques des surfaces forestières : 7,8 millions d'hectares en 1986 ; 5,01 millions d'hectares en 2000 et 3,4 millions d'hectares en 2015 avec un taux annuel de déforestation de 3,04% entre 1986 et 2000 et de 2,66% entre 2000 et 2015 ;
- de données de biomasse forestière relatives à chaque zone phytogéographique

Figure 4 Résultat compilé de la biomasse par zone phytogéographique



Perspectives

Les résultats obtenus à la suite de la mise en place du SNSF constituent des acquis importants pour la Côte d'Ivoire pour comprendre et suivre l'évolution de sa couverture forestière. Néanmoins, d'autres actions sont prévues afin d'améliorer le système déjà en place. Il s'agit du renforcement et de l'opérationnalisation de la surveillance à travers la mise en place d'un système d'alerte précoce de la déforestation et la mise en place d'un dispositif de suivi communautaire des forêts.



LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES SAUVEGARDES (SIS) DANS LE MÉCANISME REDD+ EN CÔTE D'IVOIRE

Le système d'information sur les garanties (SIS) est une exigence du mécanisme et constitue pour les pays, un dispositif institutionnel basé sur les systèmes et sources d'information existants. Il est utilisé pour recueillir, compiler et fournir des informations sur la manière dont les garanties de Cancun sont prises en compte et respectées lors de la mise en œuvre des actions REDD+.

Aussi, les pays ont déterminé que leur SIS doit satisfaire en premier lieu, les objectifs nationaux outre les critères de la CCNUCC.

Le SIS de la Côte d'Ivoire a quatre (4) objectifs :

- Objectif 1 :** Générer un groupe d'indicateurs pour soutenir l'auto-évaluation participative du processus REDD+ et la prise de décisions sur les risques à être traités
- Objectif 2 :** Orienter la mise en œuvre des Politiques, Lois et Règlements (PLR) sur une base factuelle ainsi que l'identification des priorités d'investissements
- Objectif 3 :** Développer des synergies inter-institutionnelles pour le renforcement de la mise en œuvre de REDD+ et du suivi de la SN REDD+
- Objectif 4 :** Mettre à disposition des informations sur la prise en compte et éventuellement le respect des garanties accessibles aux différentes parties prenantes de la REDD+, mais aussi aux bailleurs et autres partenaires

● **Processus d'élaboration du document-cadre du SIS**

L'élaboration du SIS a démarré par la mise à niveau des acteurs clés issus du SEP-REDD+, des structures nationales de recherche, de production et de gestion d'informations et des organisations de la société civile sur les enjeux et dispositifs de cet instrument. Un groupe de travail national regroupant les acteurs clés a été mis en place afin de définir de manière participative les principales

orientations du SIS et de faciliter sa phase d'opérationnalisation. Le document-cadre qui permettra de mettre en place le dispositif du SIS a été élaboré par le biais d'un processus d'étroite collaboration entre les acteurs clés et les experts, les membres du Groupe de Travail et les communautés locales.

La Commission Nationale REDD+ étant le cadre institutionnel intersectoriel d'analyse, de conseil et d'orientation pour la mise en œuvre du processus REDD+ CI, elle approuvera le document-cadre du SIS avant son opérationnalisation.

● **Opérationnalisation du SIS**

L'opérationnalisation du SIS consistera à la mise en place du dispositif technologique de collecte et traitement des données, à l'établissement des arrangements institutionnel et à l'opérationnalisation du mécanisme de collecte, traitement et diffusion de l'information. Ce processus se fera en étroite collaboration avec la Cellule Surveillance, Mesure, Notification et Vérification (SMNV) du SEP-REDD+, responsable de la coordination du Système National de Surveillance des Forêts. Un système qui produira des données pertinentes relatives aux garanties (E, F et G) liées à la dynamique forestière. En outre, en ses débuts, le SIS sera alimenté avec les données disponibles dont celles liées aux projets pilotes REDD+ et au Projet d'Investissement Forestier (PIF).

Un renforcement des capacités sera fait pour répondre au mécanisme de flux de données.

Le SIS une fois opérationnel, sera un outil d'alerte de la conformité de la stratégie nationale REDD+ vis-à-vis des garanties.

● **Leçons à retenir**

Sur la base du processus participatif mis en place, un fort engagement des parties prenantes a été affirmé et pourra être capitalisé lors de la phase d'opérationnalisation. Le fonctionnement du SIS, y compris le renforcement des capacités institutionnelles, doit figurer dans les initiatives de mobilisation de financement pour la mise en œuvre de la REDD+

REDD+

CÔTE D'IVOIRE

Réduction des Emissions de gaz à effet de Serre issues de la Déforestation, et de la Dégradation des Forêts

Secrétariat Exécutif permanent REDD+

Cocody angré, 7ème tranche
20 bp 650 abidjan 20
tél: (225) 22 50 30 97 - fax: 20 21 08 76

SITE WEB: www.reddplus.ci
Mail: info@reddplus.ci

PROGRAMME ONU-REDD



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ONU
environnement

Programme de collaboration des Nations Unies sur
la réduction des émissions liées à la déforestation
et à la dégradation des forêts dans les pays en
développement

Réalisation : Marie EBROTTIE et Hemman KOUAKOU